COLLECTIONS Y TAILLES Y COULEURS Y GUIDE FONCTIONNEMENT FAQ

☑ UNE QUESTION? 01.84.80.23.68 // DE 9H A 17H

₩0

RechercQ

ACTUALITÉS

ACCUEIL / ACTUALITÉS

MALLOCARRELAGE

← PRÉCÉDENT / SUIVANT →

LES NORMES CONCERNANT LE CARRELAGE ANTIDÉRAPANT

juin 13, 2017 4 min de lecture

1 Commentaire

C'est le printemps, les sports d'hiver nous manquent, alors aujourd'hui on a envie de vous parler de glissance. Plus particulièrement, de glissance rapportée au carrelage.

CARRELAGE EXTÉRIEUR ET CARRELAGE ANTIDÉRAPANT: ATTENTION

D'abord, attention aux pièges que l'on trouve souvent dans l'univers du carrelage: un carrelage déclaré "pour extérieur" n'est pas forcément antidérapant! En effet, pour qu'un carrelage puisse être posé en extérieur, on lui demandera surtout une très faible absorption d'eau et donc une résistance au gel. Ainsi, officiellement, tous les grès cérame de "groupe Bla" peuvent être posés en extérieur, même les plus lisses.

Mais attention à bien regarder quel est leur niveau de résistance à la glissance avant d'en faire l'acquisition: vous pourriez le regretter par la suite.

Oui, car il existe quand même un classement de résistance à la glissance. Chaque usine pourra ainsi déclarer quelle est la résistance à la glissance de ses produits. Ce n'est pas obligatoire, mais les usines le revendiquent de plus en plus souvent.

Chez Allocarrelage, nous conseillons à nos clients voulant carreler terrasses ou piscines, de s'orienter vers des carrelages "extérieurs" ET antidérapants.

LE CLASSEMENT DE RÉSISTANCE À LA GLISSANCE

Ce classement est une échelle, qui va de R9 (peu antidérapant) à R13 (très antidérapant). Pour chaque classe, il y aura un usage conseillé.

R9: adhérence normale(déconseillé pour l'extérieur)

R10: adhérence renforcée(convient pour balcons ou terrasses)

R11: adhérence élevée (convient pour balcons, terrasses, grands espaces extérieurs, bordures de piscine)

R12: forte adhérence (convient pour les cuisines de collectivité, sols de préparation de produits alimentaires)

R13: très forte adhérence (convient pour ateliers de découpe, boucherie, charcuterie...)

Vous remarquerez que R12 et R13 ne concernent que les professionnels et locaux soumis à des règles de sécurité strictes pour la protection des employés.

R9 et R10 représentent la grande majorité des carrelages que l'on trouve dans le commerce. R9 concerne les carreaux à surface "satinée" ou également les "lappato", alors que R10 correspond aux surfaces un peu plus rêches.

Dans les pays du Sud de l'Europe, c'est très fréquent de poser du carrelage R10 en extérieur. Parfois même du R9! (mais pour ce dernier, nous le déconseillons)

Notez que ce classement correspond à un usage chaussé.

Il existe également un classement "pieds nus" mais nous ne l'aborderons pas ici, car nous considérons que l'utilisation pieds nus ne concerne QUE l'usage piscine. **Or pour les bordures de piscine, nous estimons qu'un carrelage R11 est suffisant et qu'il sera assez antidérapant, même lorsque l'on y marche pieds nus.** Il ne faut pas être obsédé par l'antidérapance et garder en tête les deux revers de la médaille:

- 1- Plus un carrelage est antidérapant, moins il est facile à entretenir.
- 2- Plus un carrelage est antidérapant, moins il est agréable de marcher dessus pieds nus et, pire encore, si on trébuche sur un carrelage R12 ou R13, c'est la plaie assurée.

Pour finir, il ne faut jamais oublier les règles de bon sens: on ne court pas pieds nus aux abords d'une piscine. Que le carrelage soit R11, 12 ou 13 ne changera rien au fait que l'on peut y trébucher!!

LE CONSEIL ALLOCARRELAGE

Pour simplifier, voici nos conseils pour poser le bon carrelage au bon endroit:

1- SALLE DE BAINS

Pour une **salle de bain, <u>R9 suffit</u>.** On entend souvent qu'un carrelage antidérapant est préférable en salle de bain. Nous pensons le contraire, ce serait surclassé... et difficile à entretenir! Evidemment, nous conseillons toujours de placer un tapis de bain à la sortie de la douche ou de la baignoire... mais là aussi, c'est du bon sens et cela s'applique à tous les carrelages!

Pour une **douche à l'italienne**, vous pouvez opter pour un produit R10 ou éventuellement une imitation pierre brute R11. Sachez cependant que le R11 pourra se révéler plus difficile à entretenir.

2- LE BALCON

On distinguera deux types de balcon:

- le petit balcon... sur lequel vous n'allez pas courir ou faire des changements de direction brusques. R10 suffira.
- le grand balcon... préférez R11

3- LA TERRASSE

Par terrasse, on entend une grande surface extérieure. Si celle-ci est couverte (type porche) nous estimons qu'un carrelage R10 est amplement suffisant. Si par contre il s'agit d'une terrasse complètement ouverte cela dépendra de vous: R10 convient alors que R11 sera plus antidérapant, mais moins facile d'entretien.

4- LA PISCINE

Pour le carrelage de votre piscine, encore une disctinction:

- L'intérieur du bassin: R10 suffit.
- L'extérieur du bassin, les bordures de la piscine: R11 minimum.

5- LES CUISINES PROFESSIONNELLES

Carrelage antidérapant ne rime pas toujours avec extérieur!

En effet, on aura besoin d'un carrelage antidérapant dans des locaux techniques tels que cuisines collectives, laboratoires de boulangerie ou de traiteurs, boucheries, poissonneries... Et ce pour permettre aux professionnels de travailler dans les meilleures conditions possibles, sans risquer de glisser.

Nous avons un article dédié à ce type de produits, **vous pouvez le consulter en cliquant ici**

6- LES FAÇADES

Pour une façade extérieure, il va de soi qu'un carrelage extérieur en grès cérame suffit ... à moins que vous ne soyez habitué à marcher sur vos murs!! (auquel cas, envoyez-nous une vidéo svp :-)



1 RÉPONSE



JUGET ROSE-MARIE

août 24, 2020

votre site est juste génial!

J'ai trouvé toutes les explications et conseils que je cherchais. Beaucoup de